



Gurit-Heberlein SA

Rachat d'actions en vue de réduction de capital par l'émission d'options put

Le capital-actions de Gurit-Heberlein SA se monte à CHF 55'185'000.-, divisé en 491'850 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 100.- chacune et 300'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 20.- chacune. Les actions au porteur sont cotées au marché principal de la Bourse suisse (SWX Swiss Exchange).

Le 22 février 2001, l'assemblée générale extraordinaire de Gurit-Heberlein SA a décidé de réduire le capital-actions de la société de 20% au plus à CHF 44'148'000 au moins. Le conseil d'administration a reçu mandat d'exécuter la réduction de capital par le rachat et l'annulation consécutive de 60'000 actions nominatives et de 98'370 actions au porteur par l'octroi d'options de vente aux actionnaires comportant le droit, pour cinq actions détenues, de vendre une action à la société à un prix de rachat à déterminer par le conseil d'administration.

En vertu de ce mandat, le conseil d'administration de Gurit-Heberlein SA a décidé d'émettre les options put suivantes:

Emetteur	Gurit-Heberlein SA, Wattwil
Distribution / Titres	<p>Pour les actionnaires qui détiennent leurs actions au porteur dans un compte de dépôt auprès d'une banque, la distribution intervient par l'intermédiaire de SIS SEGAINTERSETTLE SA le 26 avril 2001. Dès cette date, les actions au porteur seront traitées sans option put (Jour Ex.). Pour ces actionnaires, la matérialisation des options put est assurée par l'intermédiaire d'un certificat global durable.</p> <p>Pour les actionnaires qui détiennent leurs actions au porteur à leur domicile ou dans un coffre bancaire, le coupon No 18 tient lieu d'option. Cette option peut être vendue par l'intermédiaire de la Bank am Bellevue.</p> <p>La distribution des options put aux actionnaires nominatifs est assurée par la société.</p>
Durée et type de l'option / Date d'exercice	Du 26 avril au 11 mai 2001. Les options put sont de type européen. Elle peuvent être exercées le 11 mai 2001 jusqu'à 19h00 HEC (heure de réception) par déclaration écrite adressée par courrier ou par fax.
Lieu d'exercice	Bank am Bellevue Theaterstrasse 12 Case postale CH-8024 Zurich Tél. +41 1 267 67 70 Fax +41 1 261 61 60
Prix d'exercice	CHF 2'250.- brut pour les actions au porteur , sous déduction de l'impôt anticipé (35% de la différence entre le prix de vente et la valeur nominale), soit CHF 1'497.50 net. CHF 450.- brut pour les actions nominatives , sous déduction de l'impôt anticipé (35% de la différence entre le prix de vente et la valeur nominale), soit CHF 299.50 net.
Rapport d'exercice	Cinq options put confèrent le droit de vendre une action au prix d'exercice.
Cotation des options put	Les options put sur actions au porteur distribuées par l'intermédiaire de SIS SEGAINTERSETTLE SA seront traitées à la Bourse suisse (SWX Swiss Exchange) du 26 avril au 11 mai 2001.
Livraisons des titres / Paiement	Les actions nominatives et au porteur seront livrées et le prix de vente sera payé le 18 mai 2001.
Droit applicable et for	L'offre est soumise au droit suisse. Le for est à St-Gall .
Traitement fiscal	<p><i>Impôt anticipé</i> Les autorités fiscales assimilent le présent rachat d'actions à une liquidation partielle donnant lieu à la perception d'un impôt anticipé remboursable, pour autant que le vendeur remplisse les conditions légales pour un tel remboursement. Dès lors, 35% de la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale seront déduits du prix de rachat et versés directement à l'administration fédérale des contributions. Le droit au remboursement dépend de la situation personnelle du vendeur.</p> <p><i>Droit de timbre</i> Le rachat d'actions propres en vue de réduction de capital n'est pas assujéti au droit de timbre et ne donne par conséquent lieu à la perception d'aucun droit de timbre de négociation.</p> <p><i>Impôt fédéral direct</i> Pour les actionnaires qui détiennent leurs actions dans leur patrimoine privé, la vente de leurs actions à Gurit-Heberlein SA constitue un revenu imposable à concurrence de la différence entre le prix de rachat des actions et leur valeur nominale, compte tenu de la qualification de liquidation partielle directe.</p> <p>Les actionnaires qui détiennent leurs actions dans leur patrimoine commercial réalisent un bénéfice imposable à concurrence de la différence entre le prix de rachat des actions et leur valeur comptable (principe de la valeur comptable).</p> <p>Dans le doute, les actionnaires sont invités à consulter un conseiller fiscal.</p>
Actions propres / Réduction proportionnelle	<p>Au 22 mars 2001, Gurit-Heberlein SA détenait 25 actions nominatives et 6'355 actions au porteur représentant 1.2% du capital et 0.8% des droits de vote de la société.</p> <p>Selon une communication de Gurit-Heberlein SA, Monsieur Hans Huber, Appenzell, détenait au 31 décembre 2000 par l'intermédiaire de Huwa Finanz- und Beteiligungs AG, Heerbrugg, et de GEHA Holding AG, Heerbrugg, 275'000 actions nominatives et 500 actions au porteur représentant 10.1% du capital et 34.8% des droits de vote de Gurit-Heberlein SA. GEHA Holding AG s'est engagée à disposer d'autant d'actions nominatives qu'il serait nécessaire pour que la réduction du capital-actions nominatif soit proportionnelle à la réduction du capital-actions au porteur. L'actionnaire susmentionné entend vendre les options put qui lui seront attribuées en bourse.</p>
Numéro de valeur / ISIN	Actions au porteur Gurit-Heberlein SA d'une valeur nominale de CHF 100.- chacune: No. val.: 801.223 / ISIN: CH0008012236 Options put sur actions au porteur Gurit-Heberlein SA (GUROP): No. val.: 1.212.411 / ISIN: CH0012124118
Banques mandatées	Bank am Bellevue Lead Manager Bank Vontobel Co-Lead Manager
Lieu, date	Zurich, le 26 avril 2001 Gurit Heberlein SA Robert Heberlein Président du conseil d'administration